

BGer 6B 1423/2016 vom 7. Februar 2017

Bundesgericht, 2017-02-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_1423_2016

FR: TF 6B 1423/2016 du 7 février 2017

IT: TF 6B 1423/2016 del 7 febbraio 2017

Regeste

recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait | Procédure pénale

Volltext

Bundesgericht I. Strafrechtliche Abteilung 07.02.2017 6B 1423/2016 (6B_1423/2016)

Tribunal fédéral Ire Cour de droit pénal 07.02.2017 6B 1423/2016 (6B_1423/2016)

Tribunale federale I Corte di diritto penale 07.02.2017 6B 1423/2016 (6B_1423/2016)

recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait | Procédure pénale

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal 6B_1423/2016
Ordonnance du 7 février 2017 Cour de droit pénal Composition M. le Juge fédéral Denys,
Président. Greffière : Mme Gehring. Participants à la procédure Etude X. _____ SA,
recourante, contre Ministère public du canton du Valais, case postale 2305, 1950 Sion 2,
intimé. Objet Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait, recours contre
l'ordonnance du Tribunal cantonal du canton du Valais, Chambre pénale, du 18 novembre
2016 (P3 16 167). Considérant en fait et en droit : Par courrier daté du 3 février 2017,
l'Etude X. _____ SA déclare retirer le recours qu'elle a interjeté au Tribunal fédéral dans
l'affaire citée sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al.
2 LTF), sans frais. Par ces motifs, le Président ordonne : 1. Il est pris acte du retrait du
recours et l'affaire 6B_1423/2016 est rayée du rôle. 2. Il n'est pas prélevé de frais
judiciaires. 3. La présente ordonnance est communiquée aux parties et au Tribunal cantonal
du canton du Valais, Chambre pénale. Lausanne, le 7 février 2017 Au nom de la Cour de
droit pénal du Tribunal fédéral suisse Le Président : Denys La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.